

GÉNÉRALITÉS

La remise de la maison se fonde sur le contrat de location, le règlement intérieur, règles de sécurité incendie et les questions-réponses. On loue la maison ou certains étages sans espaces privés.

Le locataire est entièrement responsable de tous les accords conclus.

Les collaborateurs se trouvent en partie dans la maison. En cas d'absence, ils sont joignables par téléphone - numéros sur le tableau d'affichage.

Veuillez nous informer jusqu'à **2 heures** après la remise de la maison des éventuelles zones non propres (ou autres questions), et des dommages, afin que nous puissions nettoyer et être informés. Nous devons facturer au locataire les dommages constatés ultérieurement.

L'arrivée ou l'accès à la maison est possible **jusqu'à 21 heures** au maximum! (Le silence est de mise à partir de 22 heures selon la loi communale du Val d'Anniviers).

DEVIS

Contrat + devises signés/passés, copie de la carte d'identité, acomptes, liste des participants avec les responsables du protocole de sécurité incendie présents ?

Règlement intérieur lu, compris, accepté?

PROTECTION INCENDIE

Protocole de protection incendie (sur feuille séparée)

Fumer n'est autorisé que **sur la terrasse devant la maison** ; les mégots doivent être jetés dans les poubelles. Amende de 2'500 CHF pour avoir fumé dans la maison, 250 CHF pour avoir fumé dans une chambre ou une salle de bain.

De A à Z

Concertation avec les autres groupes : La direction de la maison décide de la répartition des locaux, des réfrigérateurs, du plan de nettoyage, etc.

Les chaussures de randonnée peuvent être rangées dans la sous-sol à chaussures, sur les étagères. En cas d'humidité ou de saleté, veuillez utiliser des chaussons et **garder la cave à chaussures et l'escalier propres et secs.**

Les lits qui ne sont pas recouverts coûtent 35.- CHF/lit ; sous réserve de contrôle des chambres pendant le séjour. Lits non défaits 10.- CHF/lit. Linge de location au départ sur les chariots à roulettes dans la sous sol.

La literie et les couvertures en laine rouge ne sont pas destinées à un usage extérieur !

Décoration : seul le crêpe de peintre est autorisé ; **interdit** : Coller, clouer, épingler, confettis à l'intérieur et à l'extérieur ; feux d'artifice/machines à fumée

Jan. 26

Remise de la maison

; ne rien accrocher aux lampes ; décrocher les tableaux ou accrocher les portes uniquement après avoir consulté la direction de la maison.

Le locataire/responsable de groupe doit avoir du **matériel de premiers secours**.

Fermer les fenêtres quand on quitte la chambre/en cas d'absence ; vieux fermetures de fenêtres !

Téléphone de l'ascenseur (responsabilité)

Sources de danger : mauvais éclairage du chemin, balustrade de terrasse basse ; hauteur de tête basse au-dessus des échelles Lits superposés et escalier de la cave Garde-manger, cage d'escalier.

En raison des chutes de neige, il est interdit de pénétrer ou de séjourner sur le terrain privé situé derrière la maison ! A l'exception des sentiers de randonnée balisés publiquement !

La maison est ouverte - Le propriétaire n'assume aucune responsabilité pour les biens du locataire ou du groupe.

Chiens : 20 CHF par nuit après inscription ; à tenir en laisse dans et autour de la maison ; toujours sous surveillance ; pas dans la cuisine ; excréments de chiens dans Robidog.

Contrôler l'inventaire/les meubles avant ; les meubles dans les pièces générales peuvent être déplacés (**les remettre en place**) ; pas de meubles de l'intérieur vers l'extérieur et inversement ; le locataire est responsable en cas de dommages. Fermer les parasols le soir et en cas de vent fort.

Pas de bruit ou de musique forte devant la maison; la musique à l'extérieur (**selon le règlement intérieur, max. 2 heures**) doit être convenue avec nous au préalable et doit en outre être approuvée par écrit par la commune; le silence nocturne doit être impérativement **respecté entre 22 heures et 7 heures !**

Cuisine/bar/discothèque : respecter l'ordre établi ; expliquer les machines ; responsabilité en matière d'hygiène ; stocker les denrées alimentaires ; nettoyage intermédiaire quotidien ; nettoyer et emballer les verres de location sans laisser de traces ; signaler les verres cassés/endommagés ; le chef de cuisine doit connaître le système d'alarme incendie.

Installations musicales (salle, discothèque, bar, mobile): Instruire 1 personne ; ne pas ouvrir de carénage ; ne rien dérégler! **Dans la salle : max. jusqu'à 24 heures et 90 dB** ; sans subwoofer ; toutes les fenêtres fermées, toutes les portes extérieures et les fenêtres du jardin d'hiver fermées ; éteindre la musique pour aérer les chocs ; bar également jusqu'à 24 heures. **Pas de musique forte dans le jardin d'hiver.**

Dans la discothèque : max. jusqu'à 4 heures et 90 dB ; fermer toutes les portes et fenêtres ; en cas d'aération, éteindre la musique- utiliser les ventilateurs ; les fumeurs utilisent la porte intérieure et la porte de la cave pour sortir ; ne pas utiliser la porte coupe-feu et la laisser ouverte.

Remise de la maison

Parking : max. 1 véhicule autorisé à l'entrée latérale (panneau), sinon parking payant dans la commune. Plan sous valdanniviers.ch En cas d'infraction, le véhicule peut être remorqué sans avertissement préalable !

En cas de stationnement de plus de 30 minutes, 50.-CHF/véhicule seront facturés.

Fusibles, éclairage des couloirs : boîtes blanches chaque étage ; à l'entrée du bar, entrée de la discothèque ; éclairage des couloirs à côté du système d'alarme incendie.

Machine à laver et sèche-linge dans le garde-manger, **à nettoyer après utilisation.**

WiFi: gratuit. Mot de passe sur le panneau d'information à côté du bureau.

Nettoyage intermédiaire quotidien : locaux généraux tels que cuisine, rez-de-chaussée, WC, cave à chaussures (garder au sec), cage d'escalier ; armoires de nettoyage et produits par étage ; sacs poubelle (110l) pour 8.- CHF au bureau ; tri des déchets et élimination quotidienne.

Services supplémentaires selon la liste de prix actuelle en vigueur

Hiver

Pour les skis/snowboards/raquettes, luges se trouvent 2 supports à skis devant la maison. Les chaussures de ski, les chaussures de randonnée, les casques et les bâtons peuvent être rangés dans le cave à chaussures chauffé. Veuillez porter des chaussons à l'intérieur de la maison! Veuillez garder le local à chaussures propre et sec (armoire de nettoyage à droite à côté de l'escalier !). Il est strictement interdit d'entrer dans la maison avec des chaussures de ski !

Sources de danger supplémentaires : Verglas, avalanches sur les toits, glaçons, etc.

autres accords entre le locataire et le propriétaire :

Remise de la maison

DÉPART - date et heure de l'état des lieux :

Nettoyage de la maison lui-même, puis voir « petits supports de réflexion nettoyage ».

Chambres : volets ouverts et bloqués à l'extérieur ; fenêtres fermées ; chauffage éteint ; draps retirés et rendus sur des chariots dans la cave (pas les couvertures rouges, seulement les protège-matelas sales), déchets de la chambre/salle de bain vidés.

toutes les clés sur le tableau des clés ; 100.- CHF/clé en cas de perte

Cuisine avec garde-manger, comptoir de bar, discothèque avec toilettes nettoyés picobello? (également les sols et les coins), déchets éliminés séparément (pour le nettoyage ultérieur, 80.- CHF/h sont facturés).

Tables dans la salle, la véranda, le bar essuyées et mises en place, (pieds de chaises sur les tables !)

Meubles intérieurs/extérieurs tous remis à leur place initiale.

Mégots ramassés autour de la maison, cendriers/bacs à ordures vidés.

Avez-vous des **suggestions et des remarques à nous** faire ou n'êtes-vous pas d'accord avec quelque chose MAINTENANT ?

Examiner le décompte, la compensation de la caution, les coordonnées bancaires du locataire.

Les dommages découverts ultérieurement, etc. seront facturés au locataire.

Pour tout travail supplémentaire, nous facturons notre tarif horaire ou le tarif des artisans nécessaires.

Date, heure, personne responsable GHC :

Locataire (nom, téléphone, n° de chambre):